

Date de génération de ce justificatif : 21/11/2024

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

TI-BARA – Constitution de société

Référence : L027740

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 8 novembre 2024 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 16/10/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : TI-BARA Objet social : Boulangerie Pâtisserie, chocolaterie, glacerie, snacking, Traiteur Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger. Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation. Siège social : 10 RUE JEAN JAURÈS 29140 Saint Yvy. Capital : 15000 € Durée : 99 ans Président : M. BILLARDON Julien, demeurant 3 RUE DE LA PLAGE 29980 Île-Tudy Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Quimper

[Consulter cette annonce en ligne](#)

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
